bulletin municipal

Juin 2005

Le mot du Maire

Après les rigueurs de l'hiver, les prémices d'une saison sèche et caniculaire s'annoncent.

rm

Bien que l'état des réserves en eau ne soit pas encore alarmant, toutes les mesures que vous prendrez individuellement pour réduire votre consommation estivale contribueront à retarder, voire éviter d'éventuelles restrictions.

En ce qui concerne la canicule, l'été 2003 nous a montré les risques encourus par des personnes fragiles.

Le Conseil Général et les communes, mettent en place un dispositif de suivi de ces personnes en cas d'alerte caniculaire.

Si vous souhaitez être suivi et aidé en cas de vague de chaleur, n'hésitez pas à vous inscrire en mairie.

L'équipe municipale vous souhaite un bel été et d'agréables vacances.

Daniel CHAUSSÉE

LA PLÂTRIÈRE, UN PATRIMOINE CACHÉ AU BORD DE LA DRANSE

L'imposante cheminée, les ruines de bâtiments et de fours, le canal de dérivation, les restes de la voie ferrée qui allait jusqu'à Vongy, sont autant de sites que l'équipe des bénévoles de la commission environnement et patrimoine a décidé de restaurer.

Beaucoup de travail pour remettre en valeur la plâtrière qui donna du travail à plus de 100 ouvriers pendant un siècle!

Mercià ces sympathiques travailleurs qui permettent ainsi d'intéressantes visites lors des journées du patrimoine.





ACCUEIL DES NOUVEAUX!

C'est autour d'un vin d'honneur que la municipalité a accueilli les nouveaux habitants d'Armoy. En compagnie des responsables d'associations, ils ont pu découvrir la grande variété des activités de la commune. Souhaitons que chacun y trouve son bonheur, bienvenue à tous.

EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 27 JANVIER 2005 AU 9 MAI 2005**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COLLINES DU LÉMAN

Le conseil communautaire a décidé en décembre dernier de supprimer le Syndicat Intercommunal du Pays de la Côte qui avait conservé ses compétences culturelles et sociales. Celles-ci sont gérées à compter du 1er janvier 2005 par la Communauté de Communes ; pour ce faire, une nouvelle compétence "prestations de services" a été créée et les statuts modifiés. C'est pourquoi, afin d'entériner cette décision, il convient à chaque conseil municipal d'accepter la modification des statuts des Collines du Léman.

Le Conseil Municipal approuve les statuts de la Communauté de Communes des Collines du Léman tels qu'ils lui ont été présentés. Il sollicite de Monsieur le Préfet la dissolution du Syndicat du Pays de la Côte et du Redon et le transfert des compétences dudit syndicat à la Communauté de Communes des Collines du Léman, après modification des statuts de cette dernière.

AMÉNAGEMENT TRAVERSE DU VILLAGE

SELEO 74:

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse du village, le Conseil Municipal approuve le plan de financement et le tableau des annuités prévisionnels, présentés par le Syndicat d'Électricité, des Énergies et d'Équipement de la Haute-Savoie (SELEO 74), concernant les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication. La répartition financière se résume ainsi:

367 000 € - montant total des travaux

- participation communale (emprunt)

114 795 €

10 689 € - frais généraux du SELEQ 74

Emprunt:

Conformément au plan de financement de l'opération "aménagement de sécurité de la traverse du village" qui prévoit un emprunt de 150 000 €, inscrit au budget primitif 2005, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité) avec les établissements bancaires, pour un montant de 150 000 € et à signer le contrat de prêt et tout document s'y apportant.

Avancement des travaux :

Le troncon allant des commerces jusqu'au milieu du village sera terminé vers le 15 juin 2005 et la seconde partie sera achevée fin juin / début juillet.

RÉGULARISATION FONCIÈRE "L'ERMITAGE"

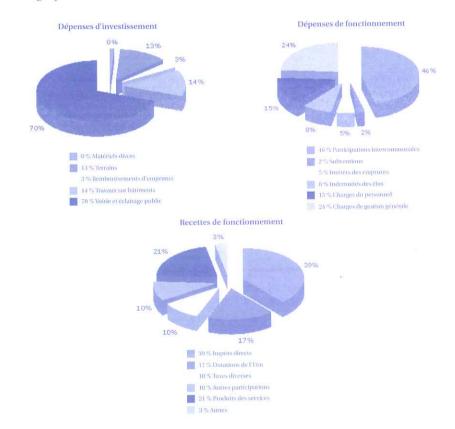
Dans le cadre de la régularisation de la situation foncière dans l'emprise existante au lieudit "l'Ermitage", des accords amiables ont été signés avec plusieurs propriétaires. Les actes correspondants sont en cours de régularisation, les frais afférents à ces cessions gratuites seront à la charge de la commune.

TRAVERSE DU VILLAGE

Tous les terrains cédés gratuitement en bordure de la Route Départementale n° 26, dans la traverse du village, dont une promesse de cession gratuite a été signée par les propriétaires, seront régularisés à la fin des travaux. Les frais afférents à ces régularisations seront à la charge de la commune.

BUDGET COMMUNAL 2005

Le budget primitif de la commune a été voté en mars 2005, voici un aperçu de la répartition :



Impôts locaux:

	Taux 2004	Produit 2004	Taux 2005	Produit 2005
Taxe d'Habitation	7,92 %	119 117 €	8,04 %	127 997 €
Taxe Foncier Bâti	7,17 %	60 178 €	7,27 %	64 027€
Taxe Foncier Non Bâti	24,83 %	3 153 €	25,20 %	2 848 €
Taxe Professionnelle	10,23 %	14 670 €	10,23 %	22 158 €

Subventions:	
A.P.E. Armoy - Le Lyaud	650€
A.S. Armoy - Le Lyaud	800€
Gouttes de Vie	170€
Batterie Fanfare du Haut-Chablais	300€
Classe de musique,	
"L'Echo du Haut-Chablais"	300€
Club du 3º âge	80€
Foyer Culturel Armoy - Le Lyaud	1 500 €
Festival de Théâtre	1 550 €
Collège Champagne (activités sportives)	100€
Mission Locale du Chablais	250€
Association Donneurs de Voix (malvoyants) 100€

Vote du budget principal:	
Section de fonctionnement	889 810,66 €
dont participations intercomm	unales 173 612 €
dont excédent 2004	303 171,66 €

1 658 659 € Section d'investissement dont virement de la section de fonctionnement 482 715 € dont excédent et affectation 2004 240 147 €

Le compte rendu des réunions du Conseil Municipal est affiché aux lieux habituels et inséré dans le Dauphiné Libéré et le Messager après chaque séance. Vous pouvez également les consulter en mairie.

Rendez-vous avec le théâtre



Sous l'égide du Foyer Culturel Armoy/Le Lyaud, quelques passionnés ont organisé le 4º Festival de Théâtre les 8, 9, 10 et 14, 15, 16 avril 2005.

Merveilleux moments qui nous ont permis de découvrir les auteurs tels que Jean-Michel Ribes, Boris Vian, Ray Conney, Fabrice Melquiot, Christian Dob et bien d'autres... Plus de 130 comédiens talentueux venus de Savoie et Haute-Savoie et un public chaleureux amateur de mots et d'émotions.

"Une rencontre du vrai, une rencontre des cœurs humains sur la scène, des cœurs humains dans les coulisses, des cœurs humains dans la salle."

Victor Hugo.

L'alchimie de ces trois éléments était réussie. Auteurs, comédiens, public ont fusionné pour donner naissance à un évènement culturel de grande qualité.

Rendez-vous est pris au printemps 2006 pour le 5^e Festival de Théâtre.

Le collectif organisateur du Festival de Théâtre.



INFOS PRATIQUES INFOS PRATIQUES

Haies et clôtures

Les haies en bordure des voies publiques, parfois de véritables murs, sont une entrave à la sécurité et sont soumises, à ce titre, à la réglementation en vigueur. Elle doivent être taillées régulièrement en prolongement des clôtures et à la limite de propriété. Les propriétaires qui ne respecteraient pas cette obligation se verraient appliquer les mesures prévues par les articles L2212.1 et L2212.2 du Code des Collectivités Territoriales.

Lutte contre le bruit

Les bruits de voisinage comprennent, entre autres, les bruits engendrés par les chantiers, les appareils hi-fi, les tondeuses et autres matériels à moteur ainsi que les cris et les aboiements. On entend par bruit de voisinage les sons qui causent un trouble excédant les inconvénients normaux du voisinage. C'est pourquoi, l'arrêté municipal n° 96/01 du 16 mai 1996 interdit l'utilisation des tondeuses, taille haies, tronçonneuses,... les dimanches et

jours fériés...

Évitez également d'en faire usage entre 12 h et 14 h et après 18 h 30 !

En ce qui concerne les aboiements, les propriétaires de chiens doivent prendre les dispositions nécessaires afin que ceux-ci n'aboient pas toute la journée, durant leur absence.

Après vos fêtes et anniversaires, merci de penser de retirer vos sympathiques ballons qui fleurissent le long des routes mais dépérissent rapidement.

CALENDRIER PLATES-FORME DE TRI ITINÉRANTES - ANNÉE 2005

Juillet	2	Draillant	Hangar communal
Août	6	Armoy	Parking face cimetière
Septembre	3	Cervens	Les Lanches
Octobre	1	Perrignier	Hangar communal
Novembre	5	Draillant	Hangar communal
Décembre	3	Armoy	Parking face cimetière

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Nombre de votants 619 78,4 % OUI 327 52,8 % NON 275 44,4 %

Les CCAS et la Communauté de Communes des Collines du Léman étudient la possibilité de portage de repas pour l'automne 2005.

Une fête des mamans très réussie...



Cette année pas de traditionnel repas au restaurant : les mamans se sont retrouvées avec plaisir ce samedi soir à la salle communale, où les attendait un délicieux buffet froid préparé par nos commerçants locaux. Le rire et la bonne humeur étaient de rigueur avec la présence des "Vamps" qui assuraient l'animation au cours du repas.

Puis Gilbert et Pierrette ont poussé leur chansonnette avant de laisser la place à la bande de Zaza. Ce petit groupe de chanteurs, musiciens, comédiens, nous a ravis avec une prestation de haute qualité, leur répertoire varié fit l'unanimité parmi tous les spectateurs, et c'est avec regret que la soirée se termina et qu'il fallut se séparer.

Alors rendez-vous l'année prochaine!



Fête du 8 Mai

Une cérémonie à caractère exceptionnel s'est déroulée ce 8 mai devant le Monument aux Morts d'Armoy. Les armoisiens furent très nombreux pour honorer la mémoire de nos vaillants soldats morts pour la Patrie.

M. François nous donna lecture du poème de M. Henri Baud en hommage aux Maguisards. Puis c'est M. le Maire qui prononça le discours de circonstance suivi par un dépôt de gerbe accompagné de deux élèves de CM1.

L'Harmonie Municipale de Vailly nous interpréta la "Marseillaise" avec beaucoup de talent. Les enfants du groupe scolaire sous la direction de leur institutrice Mme Tournier ont entonné l'"Hymne Européen" (Hymne à la joie de Beethoven). La chorale "Croc'notes" a rehaussé la manifestation par le chant des Marais, accompagnée par l'Harmonie de Vailly.

Ensuite l'ensemble des participants se sont rendus en défilé jusqu'à la mairie où les attendait vin d'honneur et apéritif offerts par la municipalité.



AVIS

La commune est à la recherche de photos ou documents anciens sur Armoy à titre de prêt. Pour tous renseignements s'adresser à la mairie.

Tél. 04 50 73 95 74

RANDONNÉES DANS LES ALPAGES **DU CHABLAIS**

Du 25 juin au 24 juillet sont organisées des randonnées pédestres pour mieux connaître le Chablais.

Elles permettront de dévoiler les richesses culturelles, ou architecturales ou encore les spécificités géographiques ou géologiques de notre région. En compagnie de professionnels et de spécialistes, huit journées à thèmes, vous aideront à mieux comprendre le pastoralisme, l'eau, la forêt dans quatre sites différents.

- Vallée du Brevon 25 et 26 juin
- Vallée d'Abondance 2 et 3 juillet
- Collines du Léman 16 et 17 juillet
- Vallée d'Aulps 23 et 24 juillet

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la communauté de communes.

Tél. 04 50 72 01 04.

Chasse à Armoy

Les dates de la chasse sur Armoy sont :

- L'ouverture de la chasse est le 2^e dimanche de septembre (soit le 11/09/2005).
- La fermeture est le 2^e dimanche de janvier 2006 (soit le 8/01/2006).

Les jours de chasse sont :

Jeudi - Samedi - Dimanche

Seul le secteur en dessous du stade "Bois de Ville" est fermé à la chasse le samedi par arrêté préfectoral. Pour des informations supplémentaires, s'adresser au Président Patrice FROSSARD.

La gabelle du sel...

Le sel fut longtemps considéré comme une substance mystérieuse dotée de pouvoirs surnaturels et joua un grand rôle dans l'histoire des religions, suscitants bien des superstitions.

Il s'imposa aussi par goût dans la gastronomie antique : il était le condiment le plus ordinaire des Grecs et des Romains. Ceux-ci le considéraient comme l'une des offrandes les plus agréables aux dieux. Dès ses débuts, la religion chrétienne se référa aussi aux vertus du sel.

Moyen efficace pour la conservation des aliments, le sel devint un apport important pour les finances des monarques. Durant des siècles, il fit l'objet d'une taxation spécifique dès la formation des premiers Etats et le développement du commerce. Par son ordonnance du 20 mars 1340, Philippe VI de Valois semble avoir été le premier à instituer la gabelle en France.

La gabelle du sel en Savoie

Le duc Emmanuel-Philibert introduisit cet impôt en Savoie par l'édit du 3 novembre 1560.

Après 23 ans d'occupation française (1536-1559) le traité de Cateau-Cambrésis du 25 avril 1559 permet au duc de Savoie d'entrer en possession d'une partie de ses terres : le Piémont

et la Savoie du Sud. Mais pour la réorganisation des territoires reconquis, une armée forte et des finances bien organisées s'imposent.

A sa demande, l'assemblée des Trois Etats vote, selon la coutume, un subside ou don gratuit, ainsi qu'un impôt indirect destiné à remplacer "toutes aides, tailles et subsides" le monopole de la gabelle du sel jusqu'alors affermée à des entrepreneurs. Désormais, chaque foyer ne doit s'approvisionner qu'aux "greniers" ducaux, au tarif de 10 florins le sac.

Procéder à un dénombrement tête par tête de tous les "prenant sel", gens et bétail, apparaît comme le seul moyen de remédier à cette situation et d'assurer une consommation certaine en fixant la quantité de sel que chaque individu doit consommer: 93 onces, mesure de Turin, par trimestre ou "quartier", soit, par an et par personne, 11,4 kg environ, à payer 25 sous. Néanmoins quelques exceptions sont accordées : les pauvres sont exempts de la taxe et les enfants de moins de cinq ans ne sont pas considérés comme "consommateurs". Le dénombrement, effectué de paroisse en paroisse durant toute l'année 1561, constitue le premier recensement nominatif complet de la Savoie (non compris les

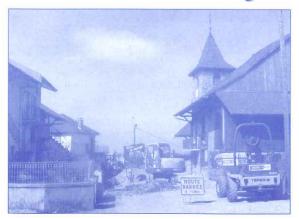
territoires du nord alors aux mains des Bernois et des Valaisans). La "description des personnes et bétail" ne s'opère d'ailleurs pas sans difficultés ni réticences de la part des populations.

Ces états nominatifs de recensement détaillent pour chaque "foyer" toutes les personnes qui y vivent : nom et prénom du chef de famille, prénom de l'épouse (quelque fois son nom), prénoms des fils et des filles et éventuellement de leurs enfants, noms et prénoms des gendres et brus, noms ou plus simplement prénoms des domestiques vivant avec la famille ; parfois les professions non agricoles sont indiquées : les exempts sont mentionnées ("pauvres et misérables" et enfants "moindres" de cinq ans, dont l'âge exact en mois et semaines est précisé) et les absents ("à service" dans la localité voisine ou émigrés au loin). Les enfants recueillis, orphelins, "nourris pour l'honneur de Dieu", et les "donnés", enfants nés hors mariage et généralement élevés dans la famille du père. Le bétail "prenant sel" est aussi dénombré (bovins, ovins, caprins, chevaux et autres équidés).

Tous ces renseignements vous permettront de comprendre la gamelle du sel sur Armoy à paraître dans le prochain bulletin.

A suivre...

La traverse du village...



Le centre du village a pris petit à petit son nouveau visage.

D'importants travaux ont été réalisés avec la réfection de plusieurs réseaux.

Nous remercions tous les riverains pour leur patience et leur compréhension.



... En travaux!

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte a lieu le mercredi matin. Afin de limiter les désagréments causés par l'éventration des sacs par des animaux errants.

NE SORTEZ PAS VOS SACS LA VEILLE. Doivent être mis dans les sacs plastiques, uniquement les déchets ménagers à l'exception de tout ce qui peut être recyclé.

A propos du recyclage

Ne jetez plus dans votre poubelle habituelle :

- les briques alimentaires
- les boîtes métalliques
- certains emballages plastiques (nettoyants ménagers, flacons des produits d'hygiène, bouteilles sauf celles ayant contenu des produits gras ou dangereux).

Mais apportez tous ces emballages dans le conteneur jaune.

Vous avez un doute?

Jetez dans votre poubelle habituelle. *Un guide de tri est à votre disposition en mairie.*

Trois points de recyclage

- Route de l'Ermitage (carrefour Lonnaz)
- Chemin de la Pépinière (parking bois de ville à l'Ermitage)
- Mairie (parking face au cimetière) Il est rappelé également que les cartons doivent être emmenés à la déchetterie d'Allinges.

Le dépôt "déchets verts" situé sous l'église est toujours ouvert à la population d'Armoy.

BIBLIOTHÈQUE

La 3º édition du Festival du Conte a remporté un vif succès avec plus de 800 spectateurs pour huit rendezvous prévus.

L'originalité cette année était les rencontres "apéro conté" dans les bars de la Communauté de Communes.

La qualité de prestation de chaque conteur a contribué à faire de ce festival un vrai moment de culture et de loisir à travers les mots et l'imaginaire.

Le réseau informatique reliant les quatre bibliothèques du territoire est en place. L'inauguration a eu lieu le 13 mai. Le réseau permettra la mise à disposition des ouvrages des quatre bibliothèques des quatre communes, d'harmoniser nos pratiques et d'élargir le prêt.

Nous souhaitons bonne chance à Marion qui a coordonné le travail en bibliothèque pendant trois ans et demi et qui a fait le choix de partir dans une plus grande structure.

Nous rappelons qu'en juillet et août la bibliothèque n'est ouverte que le samedi de 9 h 30 à 11 h 30.

CET ÉTÉ

L'association Côte et Jeunes, les foyers ruraux vous proposent pour l'été 2005, huit semaines de centres de loisirs pour les 4-11 ans.

- du 4 au 8 juillet à Margencel
- du 11 au 29 juillet à Armoy
- du 1er au 12 août à Draillant
- du 16 au 26 août à Perrignier.

Un camp enfant est proposé du 18 au 23 juillet.

Les thèmes seront variés avec de nombreuses activités et sorties.

Un programme plus précis sera remis aux enfants de l'école Armoy/Le Lyaud. Pour tous renseignements vous pouvez téléphoner au 04 50 72 94 35 (Côte et Jeunes) ou venir à la permanence de Mylène (à l'arrière de Vival) tous les jeudis de 16 h à 17 h.

ÉTAT CIVIL

Naissances

- PLANCHAMP Yanis, Valentin né le 4 mars 2005 à Thonon
- ANTONIOL Marie née le 7 avril 2005 à Thonon

Mariages

- POMEL Sylvie et TOURREAU Frédéric, le 5 janvier 2005
- MEUSBURGER Florence et PORTRON Stéphane, le 7 mai 2005

Décès

- BARDET Nelly (78 ans) le 17 janvier 2005 à Thonon
- LENZI Ginette (67 ans) le 22 janvier 2005 à Annecy
- MAYADE Jeanne le 27 mars 2005
- LAVANCHY Nana
- PIGNIER Serge (51 ans) le 21 avril 2005 à Evian
- JARRET Marie le 22 avril 2005
- PLANCHAMP Georgette le 29 mai 2005
- CORNIER Suzanne le 10 juin 2005

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- Le Comité des Fêtes fait la trêve faute de volontaires !!! Ni fête au village, ni 14 juillet cette année! Pour organiser ces deux manifestations, il faut du monde, or l'assemblée générale de février n'a motivé personne en plus! Donc peut-être l'an prochain si vous vous sentez concernés et si vous avez envie que ces deux fêtes reviennent dans notre village, VENEZ NOUS REJOINDRE!
- Loto et Fête de l'Été organisés par l'Association Sportive Armoy/Le Lyaud de football les 30 et 31 juillet.
- La Fête du Fromage à Cervens le 21 août.
- La plâtrière à redécouvrir.

Halte garderie fermée le mois d'août.

BON ANNIVERSAIRE A NOS AÎNÉS!

MICHAUD Charles, né le 14/02/22 CHAPPUIS Germaine, née le 21/02/21 GHIO Hortense, née le 27/02/13 CONVERSY François, né le 27/02/24 LARCHER Marie-Louise, née le 02/03/23 LAVANCHY Adrien, né le 30/03/25 VIBERT Jocelyne, née le 08/04/24 DECROUX Henri, né le 04/05/24

